



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Le Canton lance la deuxième phase de sa plateforme participative pour l'énergie éolienne.

Lancée en juin 2014, la plateforme participative pour l'énergie éolienne visait à mieux comprendre les questionnements des différents acteurs et à ouvrir un espace de dialogue. Une année après la création de cette structure, le Canton a présenté les résultats obtenus lors de la première phase et lancé la deuxième étape. Celle-ci prévoit notamment la mise en place de mesures d'accompagnement des dossiers et entend favoriser les démarches participatives.

Lors d'une présentation publique en ce jeudi 25 juin à Yverdon-les-Bains, le Département du territoire et de l'environnement a présenté les résultats des travaux conduits dans le cadre de la première phase de la plateforme participative éolienne. Une analyse de cas, portant sur 8 projets éoliens vaudois, a notamment été réalisée. S'appuyant sur 65 entretiens menés avec des porteurs d'enjeux, une analyse documentaire ainsi qu'une analyse de la réglementation, cette première étape a permis de mettre en lumière certains aspects importants.

Il apparaît ainsi que les communes demandent plus de soutien, que les procédures complexes sont souvent mal comprises de l'ensemble des acteurs et que l'opposition aux projets éoliens prend des formes différentes suivant les cas de figure.

En parallèle à la récolte de ces résultats, plusieurs mesures d'accompagnement ont vu le jour, comme un guichet de suivi destiné à accompagner les porteurs de projets et les communes dans leurs démarches, un séminaire de formation portant sur les processus participatifs dans le domaine des énergies renouvelables ou la publication d'un guide à l'attention des communes et des promoteurs pour les aider dans l'organisation de démarches participatives liées à des projets éoliens.

La présentation publique a également été l'occasion d'exposer les axes de la deuxième phase de la plateforme. Elle prévoit dans un premier temps des mesures d'accompagnement ciblées pour les projets éoliens, suivant qu'ils sont en cours de traitement, temporairement gelés ou abandonnés par les porteurs de projet. Cette deuxième phase sera aussi l'occasion d'élargir le débat à l'ensemble de la thématique énergétique. Seront ainsi mis sur pied des forums à l'échelle cantonale dont les résultats se verront ensuite intégrés à la révision de la conception énergétique cantonale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 juin 2015

Renseignements complémentaires: DTE, Cornelis Neet, Directeur général, Direction générale de l'environnement (DGE), 021 316 43 77 ; Laurent Balsiger, Directeur de l'énergie, DGE, 021 316 35 19.